



CHSCT du 19 mars 2020 Spécial COVID-19



Ont participé à ce CHSCT votre représentante FO DRDDI et notre expert FO DRFIP.
Nous avons remercié le Président pour l'organisation de ce CHSCT ainsi que notre Médecin de Prévention qui est intervenue pour que des agent(e)s bénéficient rapidement d'un aménagement de poste, compte tenu de leur état de santé.

Notre Médecin de prévention a souligné la spécificité actuelle de La Réunion : aucun cas autochtone ... et souhaiterait de ce fait que des mesures spécifiques soient prises pour que ça dure ...

S'il faut tenir compte de l'avis de la médecine de prévention du 17 mars 2020, la prise en compte de cette spécificité locale n'en demeure pas moins urgente ...

Nous invitons fortement nos collègues enceintes et celles et ceux en santé fragile de se rapprocher de notre Mdp.

Vos représentants FO ont souligné par ailleurs la problématique de leurs conjoints qui doivent se rendre sur leur lieu de travail, et du risque induit, ainsi que des parents ayant des enfants en santé fragile.

Nous avons également souligné les risques induits par un collègue dont un parent (conjoint et/ou enfant) est de retour de métropole et mis en quatorzaine.

Compte tenu de la situation, notre compte rendu sera succinct :

Gardez à l'esprit et appliquez les mesures de précaution et les mesures barrières

Les directions sont en relation étroites avec la préfecture et l'ARS

Le PCA a vocation à évoluer.

Limiter au maximum les déplacements car la consigne majeure est de rester chez soi

Mettre en œuvre les actions et missions prioritaires dans chaque direction

- les directions tiennent compte de l'avis et des recommandations de notre Médecin de Prévention qui est très réactive,
- Des rotations d'agents sont mises en place dans les services
- **privilegier le télétravail**



A ce titre, vos représentants FO ont souligné qu'il ne faut pas confondre télétravail et garde d'enfant. Il ne peut être demandé le même « rendement » à un agent en télétravail qui a des enfants à domicile. Nous avons demandé que dans ce cadre une autorisation d'absence soit privilégiée.

– **Accueil :**

La DRFIP a fermé la plupart de ses accueils

DRDDI974 (sauf St PIERRE CO qui est fermé) : ouverture maintenue pour la réalisation de tâches urgentes non dématérialisées - avertissement à l'entrée des bureaux conseillant de contacter préalablement le service par téléphone (surtout pour les particuliers) - respecter la distance de séparation d'au moins un mètre ...

A notre demande, il a été précisé que la restriction des heures d'ouverture des bureaux n'est pas exclue...

– **SURV :**

Il a été souligné que les agents de la BSE de Gillot se trouvent dans des bureaux qui ne permettent pas le respect de la distance minimale de 1m,

Le hall d'arrivée des passagers contient parfois plus de 100 personnes, contrairement aux mesures préconisées,

Malgré l'insistance de FO, refus catégorique du DR qu'un agent SURV porte un masque (et des lunettes de protection) ...

Pour FO, ce n'est pas acceptable. Si les mesures nationales doivent être appliquées, il nous paraît de sa responsabilité de tenir compte des spécificités locales, et également des RPS induits par le climat anxigène, d'autant que la BSE est en première ligne.

Directive a été donnée pour qu'il n'y ait que deux agents par véhicule disposés en diagonale (cf avis de la MdP supra)

– **Stocks de masques, gants, gel hydra-alcoolique ...**

Il a été dit que les stocks sont suffisants. Cependant, le bon sens veut qu'il n'en soit pas fait usage de manière dispendieuse. Soulignons que la DRDDI n'est pas prioritaire pour l'obtention de masques.

Rappel du MdP : se laver les mains immédiatement après avoir ôté les gants, éviter de toucher son visage ..

Nettoyage des locaux

A la demande de FO, un renforcement du nettoyage sera revu à la DRFIP. Notre DR a indiqué un doublement des vacations de nettoyage par la SAARG.

Autorisation de déplacement professionnel

En réponse à FO, notre DR a indiqué que la présentation de la commission d'emploi se suffit à elle même pour les déplacement professionnels. En cas de problème lors d'un contrôle, il faudra en référer à la hiérarchie.

Les agents Berkani disposent d'une autorisation permanente délivrée par la DR.

Jour de carence :

FO a rappelé son opposition au maintien du jour de carence en cas d'arrêt maladie dans le cadre du CORONAVIRUS, soulignant la différence de traitement avec le privé, et également pour tous les CMO. Un agent ne choisit pas d'être malade !

Nous soulignons enfin la réactivité de notre directeur qui a régularisé à notre demande une interprétation de sa note relative au PCA plus que restrictive d'une cheffe de service. Nous lui avons également transmis plusieurs mels afin de faire remonter nos questions ou des problématiques. Nous attendons encore des réponses.

Il nous paraît important que chacun prenne la mesure de l'enjeu et soit responsable. Mais il est également important que les chefs de service tiennent compte des situations individuelles et fassent preuve d'humanité.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants FO en cas de problème.

FO a demandé la tenue d'un CT et l'information régulière des OS

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants FO.



Vos Délégués FO en CHSCT sont à votre disposition :

Titulaire/DRFIP : G. JUSTOME

Suppléante/Douanes : F. SAMAIN

Expert DRFIP : Cédric COURTOIS

